



COMPTE-RENDU DE RÉUNION

Commission Locale de l'Eau du SAGE Estuaire de la Gironde – 1 juin 2021 en visio-conférence

Ordre du jour

1. **Élection du / de la Président(e) de la Commission Locale de l'Eau ;**
2. **Validation des règles de fonctionnement de la Commission Locale de l'Eau ;**
3. **Élection des Vice-Président(e)s ;**
4. **Désignation des membres du Bureau et la commission thématique « Zones Humides » de la Commission Locale de l'Eau ;**
5. **Rappel des enjeux du SAGE et état d'avancement**

Relevé de conclusions

- **Election de Mme Pascale GOT, Présidente de la CLE du SAGE Estuaire,**
- **Désignation de trois Vice-Présidents de la CLE du SAGE Estuaire :
Mme SAINTOUT, Mr JOLY, Mr COTIER**
- **Report de la désignation du Bureau à une CLE ultérieure du fait de la nécessité de modifier les règles de fonctionnement en regard des candidatures exprimées pour siéger au Bureau.**

Compte-rendu de la séance

Préambule

La Commission Locale de l'Eau (CLE) du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) "Estuaire de la Gironde et milieux associés" s'est réunie le 1 juin 2021 à 14h (cf. liste des présents en annexe 1) autour de l'ordre du jour suivant :

6. **Élection du / de la Président(e) de la Commission Locale de l'Eau ;**
7. **Validation des règles de fonctionnement de la Commission Locale de l'Eau ;**
8. **Élection des Vice-Président(e)s ;**
9. **Désignation des membres du Bureau et la commission thématique « Zones Humides » de la Commission Locale de l'Eau ;**
10. **Rappel des enjeux du SAGE et état d'avancement.**

Pièces jointes : Diaporamas et délibération

Alain BOUCHON, président de la CLE, introduit la réunion en remerciant les membres de leur présence et souhaite également la bienvenue aux nouveaux élus.

Pascale GOT, présidente du SMIDDEST (structure porteuse du SAGE), remercie Alain BOUCHON qui a assuré la présidence de la CLE du SAGE suite au départ de Philippe PLISSON et remercie l'ensemble des participants de leur présence.

Jean-Luc Trouvat, directeur du SMIDDEST, rappelle l'ordre du jour et le contexte de cette Commission Locale de l'Eau qui intervient suite à la modification de l'arrêté préfectoral de composition de la CLE du SAGE. Jean-Luc TROUVAT présente le SMIDDEST et le SAGE (diaporama 5 à 7).

Ronan GAUDIN, animateur du SAGE, rappelle les missions et la composition de la Commission Locale de l'Eau et présente les trois collèges. Les modalités liées à l'élection du / de la Vice-Président(e) sont ensuite énumérées aux membres de la CLE.

Constatation du quorum : nombre de présents à la CLE (par collège)

Collège des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux :

Etaient présents : (19/44)

M. Dominique FEDIEU ; Mme. Michelle SAINTOUT ; M. Patrice GALLIER ; M. Julien DURESSAY ; M. Philippe LABRIEUX ; Mme. Pascale GOT ; M. Jean-Luc PIQUEMAL ; M. Claude GANELON ; M. Maxime GHESQUIERE ; M. Raymond RODRIGUEZ ; M. Pierre JOLY ; M. Hervé GAYRARD ; Mme. Béatrice DE FRANCOIS ; M. Bernard ESCHENBRENNER ; M. Alain TABONE ; M. Franck LAPORTE ; M. Cyril PENAUD ; M. Jean-Paul JOLLY ; M. Jérôme ROULLAUD.

Etaient représentés :

Mme. Sylvie CASSOU-SCHOTTE (pouvoir à M. Maxime GHESQUIERE) ; M. Olivier ESCOTS ((pouvoir à M. Maxime GHESQUIERE)

Collège des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées:

Etaient présents : (12/26)

M. Frédéric SUIRE (UNICEM) ; Mme. Elisabeth ARNAULD (SEPANSON) ; Mme. Jacqueline RABIC (Association des Pêcheurs Professionnels en eau douce Gironde) ; M. Gilbert MIOSSEC (Collectif Estuaire) ; Mme. Gabriella CARRERE (Syndicat des Sylviculteurs du Sud-Ouest) ; Mme. Véronique MONCOUTIÉ (CNPE du Blayais) ; M. Christian DISCAZEUX (Association Vivre avec le Fleuve) ; M. Jacky JONCHERE (Fédération des Chasseurs de la Gironde) ; Mme. Emmanuelle GOYAU (Fédération de Pêche et de protection des milieux Aquatiques de la Gironde) ; M. Patrick LAPOUYADE (Association CURUMA) ; Mme. Maryse SINSOUT (Association Estuaire pour tous) ; M. Alain COTTEN (Association Conservatoire de l'Estuaire).

Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics:

Etaient présents : (8/18)

M. Éric LEBAT (Agence de l'Eau Adour-Garonne) ; Mme. Aurore BASCOUERT (Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement) ; M. Paul COJOCARU et M. Alexandre MARTINEAU (Direction Départemental des Territoires et de la Mer de la Gironde / Mission Interservices de l'Eau et de la Nature de la Gironde) ; Mme. Solange GIONTA (Service Départemental de l'Agence Française pour la Biodiversité de la Charente-Maritime) ; Mme. Aurélie LASSUS-DEBAT (Parc Naturel Marin de l'Estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis) ; M. Julien MAS (Grand Port Maritime de Bordeaux) ; Mme. Nathalie MADRID (Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres).

Etaient représentés :

Préfet Coordonnateur du Bassin Adour Garonne (pouvoir à Mme. Aurore BASCOUERT).

1. Élection du / de la Président(e) de la Commission Locale de l'Eau.

Pascale GOT est candidate à la présidence de la Commission Locale de l'Eau SAGE Estuaire de la Gironde. L'élection est soumise au vote du collège des représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements compétents et des établissements publics locaux. Le vote à bulletins secrets n'est pas sollicité. Le vote s'effectue via le logiciel ZOOM.

Les résultats des votes sont les suivants : Mme. Pascale GOT : 18 voix - Abstentions : 3 voix.

Pascale GOT est élue Présidente de la CLE.

Elle remercie les membres de la CLE. Pascale GOT renouvelle ses remerciements pour le travail effectué par ses prédécesseurs.

2. Validation des règles de fonctionnement de la Commission Locale de l'Eau.

Jean-Luc TROUVAT et Ronan GAUDIN présentent les règles de fonctionnement de la CLE, envoyées en amont avec le dossier de séance. Ils précisent qu'il faut deux tiers de membres présents ou représentés pour voter toute modification des règles de fonctionnement.

Contrairement à l'élection du / de la Président(e), le vote lié à la validation des règles de fonctionnement est soumis à l'atteinte du quorum de participants pour les trois collèges qui composent la CLE. Au regard des participants de la CLE (39/88), le quorum (58) de représentants n'est pas atteint.

3. Élection des Vice-Président(e)s.

Pascale GOT propose de procéder à la désignation des Vice-Présidents. Trois candidatures sont exprimées auprès de la CLE : Mme Michelle SAINTOUT (Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional Médoc), Mr Pierre JOLY (Association des Maires de la Gironde – Maire de Bourg), Mr Stéphane COTIER (Association des Maires de Charente-Maritime – Maire de Mortagne sur Gironde).

La Présidente Pascale GOT demande s'il y a d'autres candidatures. En l'absence de nouveau postulant, la désignation des vice-président(e)s est validée par la CLE, avec :

- Première vice-présidence : Michelle SAINTOUT (Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional Médoc) ;
- Deuxième vice-présidence : Pierre JOLY (Association des Maires de la Gironde – Maire de Bourg) ;
- Troisième vice-présidence : Stéphane COTIER (Association des Maires de la Charente-Maritime – Maire de Mortagne-sur-Gironde).

4. Désignation des membres du Bureau de la Commission Locale de l'Eau.

Ronan GAUDIN rappelle les missions du Bureau de la CLE et présente la composition du Bureau, basée sur les règles de fonctionnement de la CLE et sur les désignations de la CLE du 05 mars 2019. Il demande s'il y a des questions, des remarques et/ou des nouvelles candidatures. Plusieurs structures ont émis le souhait d'intégrer le Bureau de la Commission Locale de l'Eau.

La satisfaction de ces demandes implique une modification des règles de fonctionnement et nécessite que soient analysées l'ensemble des demandes d'intégration en regard du respect de l'équilibre de représentation entre les différents collèges au sein du Bureau. Toutefois, le quorum n'étant pas atteint, la modification des règles de fonctionnement n'a pas pu être votée en séance.

La Présidente demande à l'animateur du SAGE, de recueillir d'éventuelles nouvelles demandes d'intégration au Bureau, par consultation de mails, pour préparer des propositions de modifications des règles de fonctionnement.

Il est proposé aux membres de la CLE d'organiser une prochaine commission afin de statuer sur les nouvelles règles et de modifier la composition du Bureau.

Il est également mentionné que les structures qui composent le Bureau seront contactées afin de désigner leur(s) représentant(s).

5. Désignation des membres de la commission thématique « Zones Humides » de la Commission Locale de l'Eau.

Barbara LALEVE, chargée de mission « Zones Humides » du SMIDDEST, présente la commission thématique « zones humides » dans le cadre de son renouvellement. Les règles de cette commission sont exposées aux membres de la CLE. Comme le stipule le règlement, les commissions thématiques sont composées obligatoirement par une cellule de coordination administrative. La commission thématique est complétée par les membres issus des trois collèges de la CLE SAGE Estuaire Gironde.

Il est proposé aux structures, a posteriori, de faire de part de leur volonté à se retirer ou à intégrer la commission « Zones Humides ». Un président de la commission sera ensuite désigné. Cette commission se réunit en moyenne une fois par an, elle n'a pas vocation à porter des délibérations, il s'agit de suivre les actions et l'état d'avancement du SAGE concernant la thématique « Zones Humides ».

6. Rappel des enjeux du SAGE et état d'avancement.

L'objectif de cette présentation est de donner une vision globale à la CLE, des enjeux du SAGE Estuaire de la Gironde et milieux associés.

L'environnement global et la place de l'estuaire dans son bassin versant : les principales actions sont le suivi du changement climatique à travers des indicateurs (physique, biologique...) et la mise en réseau des acteurs notamment les acteurs amont (Garonne et Dordogne) pour le suivi des débits d'étiage.

Le fonctionnement du bouchon vaseux – Ronan GAUDIN rappelle la définition du phénomène du bouchon vaseux et rappelle la collaboration entre le SMIDDEST et le réseau MAGEST en charge du suivi du bouchon vaseux.

Les pollutions chimiques – Juliette GAILLARD, chargée de mission « Pollutions Chimiques », présente notamment le projet CONTROL (Renforcer les réseaux de mesure, de connaissance et valoriser les données existantes). D'autre part, une étude a été lancée afin d'analyser les pollutions à travers la santé des poissons sauvages sur des bassins versants latéraux.

La préservation des habitats benthiques – Jean-Luc TROUVAT rappelle que les objectifs du SAGE sont de limiter les pressions sur les habitats benthiques et donc sur les espèces piscicoles (en particulier sur l'Esturgeon européen). Ces objectifs se déclinent par l'évaluation des projets d'aménagement dans le lit mineur de l'estuaire (exemple : avis environnemental sur l'extraction de granulats dans le lit mineur de l'estuaire).

La navigation – Ronan GAUDIN présente les actions menées sur cette thématique : élaboration du Plan de Gestion des Sédiments en concertation avec les partenaires du territoire (Grand Port Maritime

de Bordeaux, Parc Naturel Marin Estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis...), étude sur la gestion des eaux usées des navires de l'estuaire Gironde.

La qualité des eaux superficielles et le bon état écologique des sous-bassins versants – Ronan GAUDIN précise que le SMIDDEST travaille sur la continuité écologique et sédimentaire des cours d'eau latéraux. Cet enjeu comprend 11 dispositions, les missions futures consisteront à initier des actions concernant les dispositions relatives à l'amélioration de la gestion quantitative sur ces bassins.

Les zones humides – Barbara LALEVE, chargée de mission « Zones Humides », rappelle qu'une des principales missions consiste à l'amélioration des connaissances sur les zones humides notamment grâce à la mise en place de comités techniques. Par le biais de l'instruction des dossiers réglementaires et la doctrine « Éviter – Réduire – Compenser », le SMIDDEST travaille à la préservation des zones humides. Actuellement Cécile GONTHIER réalise un stage afin d'analyser les pertes et gains en terme de surface et de fonctionnalité au niveau de l'enjeu « Zones Humides » depuis l'approbation du SAGE.

L'écosystème estuarien et la ressource halieutique – Jean-Luc TROUVAT présente les objectifs qui sont de reconstruire et / ou préserver les conditions d'un équilibre écologique dans l'estuaire permettant une activité halieutique pérenne. La préservation se traduit par le suivi biologique de la ressource halieutique. Ce suivi passe également par l'étude des usages : renforcer le suivi des captures des pêches. Les dispositions du SAGE sont menées en partenariat avec les acteurs du territoire.

Le risque d'inondation – Élodie MOULIN, chargée de mission PAPI (programme d'actions de prévention des inondations) présente les 8 dispositions. La principale déclinaison opérationnelle fut l'élaboration du PAPI d'intention de 2013 à 2015 et le PAPI actuel a été labellisé en 2016 pour une durée de 6 ans. Ce document a permis aux maîtres d'ouvrage et acteurs de s'entendre sur un schéma global de gestion du risque inondations. Actuellement, un avenant est en cours de réalisation afin d'intégrer des nouveaux acteurs (EPCI en lien avec la compétence GEMAPI) et ainsi d'intégrer leurs projets d'aménagements hydrauliques de protection. Élodie MOULIN aborde également le développement de la conscience du risque à travers des actions portées par les maîtres d'ouvrage de l'estuaire de la Gironde (exemple : mise en place des repères de crues par le SMIDDEST). Par ailleurs, la connaissance du risque s'améliore notamment grâce à l'outil RIG (Référentiel Inondation Gironde).

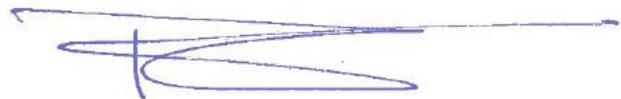
Enjeux des acteurs et le financement des actions – Jean-Luc TROUVAT rappelle que le SAGE est une démarche participative et concertée. L'enjeu du SAGE est de mettre en œuvre une organisation, une concertation et un partage d'informations. La mutualisation de la connaissance autour de l'estuaire est un enjeu fort. Ainsi, le SMIDDEST a mis en place un projet intitulé SIG Estuaire qui a pour vocation la création d'une base de données géo-référencée des différents enjeux du SAGE.

Loïc GREGORUTTI, géomaticien au SMIDDEST, présente le projet SIG ESTUAIRE. Ce dernier est un projet de cartographie en ligne dont l'objectif est de mutualiser les données liées aux différents enjeux du SAGE. Le projet se veut collectif et collaboratif afin d'améliorer la connaissance à l'échelle du périmètre du SAGE.

Pascale GOT remercie les participants et lève la séance à 16h.

Pascale GOT

Présidente de la CLE



Annexe 1 : CLE du 1 juin 2021 - Liste des participants

Collège représentants des collectivités territoriales et des EPCI

M. Dominique FEDIEU	Conseil Départemental de la Gironde
Mme. Michelle SAINTOUT	Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional Médoc
M. Patrice GALLIER	Communauté de Communes du Grand Cubzaguais
M. Julien DURESSAY	Communauté d'Agglomération Royan Atlantique
M. Philippe LABRIEUX	Communauté de Communes de l'Estuaire
Mme. Pascale GOT	Syndicat Mixte pour le Développement Durable de l'Estuaire Gironde
M. Jean-Luc PIQUEMAL	Syndicat Intercommunal d'Aménagement des Bassins Versants de la Pointe Médoc
M. Claude GANELON	Syndicat Mixte du Bassin Versant des Jalles du Cartillon et de Castelnaud
M. Maxime GHESQUIERE	Syndicat Mixte des Bassins Versants de l'Artigue et de la Maqueline
M. Raymond RODRIGUEZ	Syndicat de Gestion des Bassins Versants du Moron, du Blayais, Virvé et Renaudière
M. Pierre JOLY	Association des Maires de la Gironde - Maire de Bourg
M. Hervé GAYRARD	Association des Maires de la Gironde - Maire de Bayon
Mme. Béatrice DE FRANCOIS	Association des Maires de la Gironde - Maire de Parempuyre
M. Bernard ESCHENBRENNER	Association des Maires de la Gironde - Conseiller municipal du Verdon
M. Alain TABONE	Association des Maires de la Gironde – Maire de Cubzac-les-Ponts
M. Franck LAPORTE	Association des Maires de la Gironde - Maire de Talais
M. Cyril PENAUD	Association des Maires de la Charente-Maritime - Maire de Saint-Sorlin-de-Conac
M. Jean-Paul JOLLY	Association des Maires de la Charente-Maritime - Conseil municipal de Saint-Thomas-de-Conac

Collège représentants des usagers, des propriétaires riverains, des organisations professionnelles et des associations

M. Frédéric SUIRE	UNICEM
Mme. Elisabeth ARNAULD	SEPANSON
Mme. Jacqueline RABIC	Association des Pêcheurs Professionnels en eau douce Gironde
M. Gilbert MIOSSEC	Collectif Estuaire
Mme. Gabriella CARRERE	Syndicat des Sylviculteurs du Sud-Ouest
Mme. Véronique MONCOUTIÉ	Centre Nucléaire de Production d'Électricité du Blayais
M. Christian DISCAZEUX	Association Vivre avec le Fleuve
M. Jacky JONCHERE	Fédération des Chasseurs de la Gironde

Mme. Emmanuelle GOYAU	Fédération de Pêche et de protection des milieux aquatiques de la Gironde
M. Patrick LAPOUYADE	Association CURUMA
Mme. Maryse SINSOUT	Association "Estuaire pour tous"
M. Alain COTTEN	Association "Conservatoire de l'Estuaire"

Collège des représentants de l'État et de ses Établissement Publics

M. Éric LEBAT	Agence de l'Eau Adour-Garonne
Mme. Aurore BASCOUERT	Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement
M. Paul COJOCARU	Direction Départemental des Territoires et de la Mer de la Gironde / Mission Interservices de l'Eau et de la Nature de la Gironde
M. Alexandre MARTINEAU	Service Départemental de l'Agence Française pour la Biodiversité de la Charente-Maritime
Mme. Solange GIONTA	Parc Naturel Marin de l'Estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis
Mme. Aurélie LASSUS-DEBAT	Grand Port Maritime de Bordeaux
M. Julien MAS	Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres
Mme. Nathalie MADRID	